Image not found or type unknown

terrasse en bois au rez de chaussée effondrée au bout de 7 ans

Par **malagasy**, le **20/09/2022** à **17:11**

Bonjour,

Il n’est pas possible de réaliser l’entretien sur cette terrasse en bois du rez de chaussée. Elle est posée sur une dalle de béton et fait 15 cm de haut. Le remblaiement a été fait au ras de la partie supérieure de la terrasse. La zone de marche de la terrasse est située au même niveau que la zone herbée. La terre humide est toujours en contact avec le bois à la jonction terrasse-remblaiement. Quand il pleut l’eau qui tombe sur la partie herbée va sous la terrasse (sans exutoire). Là où la terre et l'eau sont en contact avec le bois, le bois ne sèche jamais et pourrit. Le terrassement a été été placé trop haut.

Cdt.

Publié par

AMAJURIS MODÉRATEUR

13140 messages

le 14/09/2022 à 10:43

bonjour,

il existe sans doute de l'entretien à faire pour ce type de terrasse, entretien qui n'a sans doute pas été fait en temps voulu.

salutations

8 messages

le 14/09/2022 à 10:14

Bonjour,

Nous habitons une résidence réceptionnée en 2015 et je fais partie du Conseil Syndical. Au rez de chaussée il y a plusieurs appartements avect terrasses en bois qui sont très endommagées et effondrées en extrémité de par l'humidité. Le bois est pourri , il y a risque de chute des personnes qui y habitent. Dans le règlement de propriété il n'y a rien de particulier d'inscrit, hors mis qu'il ne faut pas entreposer des objets lourds (150kg/m²), pas de linge à sécher,pas de barbecue. Nous avons un rendez-vous bientôt avec le Syndic et l'expert de notre assurance DO. A quoi doit-on s'attendre? Ces dommages peuvent-ils être pris en charge par l'assurance DO?

Merci d'avance de votre réponse.

jpk

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés